

## Présentation procédure information-orientation poursuite d'études ISM-IAE VSQ

### a) Définition

▪ Toute démarche visant à s'assurer que nos étudiants disposent des informations leur permettant de préparer leurs candidatures de poursuite d'études ou de réorientation au sein d'un cycle, en lien avec leur projet professionnel.

### b) Objectifs

La procédure d'information-orientation poursuite d'études doit permettre de :

- Garantir à tout étudiant d'accéder aux informations lui permettant de préparer sa poursuite d'études ou sa réorientation au sein d'un cycle ;
- Permettre à l'ISM-IAE d'évaluer, lors des échanges avec les étudiants, leurs intentions de poursuite d'études au sein de nos formations, les raisons qui poussent une partie d'entre eux de candidater ailleurs ainsi que les éventuelles informations manquantes sur nos supports de communication au regard de leurs attentes ;
- Aboutir à la mise en place d'éventuelles actions correctives à partir des lacunes identifiées.

### c) Moyens mobilisés

Deux catégories de publics sont concernées :

- à titre principal les étudiants en licence préparant leur poursuite d'études en master et les étudiants en M1 classique souhaitant réaliser leur M2 en alternance (cas pour les M1 MSC et ETOS) ;
- à titre accessoire, les étudiants en M1 qui souhaitent intégrer un autre parcours en M2 que celui dans lequel ils sont engagés (même démarche en licence entre la mention Gestion et la mention Economie-Gestion ou AES).

Concernant ces derniers, ils sont vivement invités à contacter le responsable du M2 visé pour échanger quant à la faisabilité et la pertinence de ce projet ainsi que sur la démarche à suivre (dépôt normal d'un dossier de candidature dans le cadre de la procédure commune). Dans le même temps, ils sont invités (sans obligation) à informer de leur démarche les responsables de leur M1 actuel et du M2 au sein duquel ils auraient dû terminer leur cycle, afin aussi d'échanger sur la pertinence de cette démarche et de lui permettre d'anticiper l'évolution de ses effectifs.

Les étudiants souhaitant réaliser leur M2 dans une autre composante ou dans un autre établissement sont aussi invités (sans obligation) à échanger avec leur responsable de M1 quant aux raisons de leur démarche et quant à sa pertinence.

Concernant les étudiants de licence (L3) :

- la question de la poursuite d'études est évoquée lors de la réunion de rentrée (notamment la nécessité de préparer le Score IAE-Message), les étudiants sont invités à réfléchir lors du premier semestre à leur orientation et à consulter notre site internet, à interroger leurs enseignants et surtout leur responsable de licence. Ce dernier reçoit ses étudiants sur rdv ;
- au mois de février-mars, une intervention du Directeur adjoint en charge des formations est réalisée auprès des étudiants de L3 afin de présenter formellement l'offre de formation de master de l'ISM-IAE leurs prérequis et le processus de sélection et d'échanger à ce sujet avec les étudiants, notamment quant aux débouchés professionnels des masters.

*Remarque : les étudiants de LP n'ont pas vocation à poursuivre leurs études en master même si force est de constater que beaucoup le font malgré tout en alternance. Nous ne pouvons les inciter à candidater dans nos masters via une démarche aussi volontariste qu'auprès des L3 Gestion. Néanmoins, leur responsable de formation et les responsables des masters qui les intéressent répondent à leurs questions par retour d'e-mail ou sur rdv.*